Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 029-212903025-20260602-DELIB_2026_49-DE

# MAIRIE DE PONT-DE-BUIS-LES-QUIMERC'H
# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

*Date de convocation et d'affichage*
26 mai 2026

L'An deux mille vingt six
Le 2 juin à 20h30
le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à l'hôtel de Ville, en séance publique, sous la présidence de Madame Mary Coxall-Philippe Maire

*Nombre de conseillers*

| | |
|---|---|
| En exercice | 27 |
| Présents | 26 |
| Votants | 27 |

**Etaient présents** :
Mary COXALL-PHILIPPE, Gilles MORVAN, Céline HOUBERDON, Matthieu APPLINCOURT, Pauline PERROT, Mickael POITOU, Gourhant LE GAC, Karine PICHON, Vincent BROUARD, Sonia OLU, Fanny GALLAND, Maryline LE GRAET, Arnaud PIRIOU, Stéphane LOUVERGNEAUX, Marianne SICARD, Dominique DUJARDIN, Véronique TANGUY-CHATAL, Maxime FASTREZ-PIRIOU, Myriam Hélias, Flavie MORVAN, Pascal PRIGENT, Cécile CORMERY-RUCKLIN, Patrick DURVICQ, Ludovic RAULLIN, Magali DREZEN, Valérie BERVIL.

**Absents excusés** :

- Olivier MORVAN a donné procuration à Mary COXALL-PHILIPPE

**Secrétaire de séance** : Céline HOUBERDON a été élu Secrétaire de séance

## DCM 2026-49

Objet :

**AFFAIRES FINANCIÈRES**

Convention de facturation des frais annexes entre l'EHPAD et la Mairie

La convention a pour objet de définir les modalités de prise en charge et de facturation par l'EHPAD à la Mairie des frais annexes nécessaires au fonctionnement de l'établissement, comprenant :

- Les interventions de maintenance technique,
- Les consommations d'énergie et de fluides,
- La gestion des ordures ménagères,
- Les prestations de prestataires extérieurs,
- Les assurances.

Ces dépenses sont engagées par l'EHPAD pour le compte de la Mairie dans le cadre du fonctionnement des équipements et services concernés
Sur avis favorable de la commission Finances et Personnel du 22/05/2026 et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- D'entériner ces modalités de convention entre la Commune de PONT-DE-BUIS LES QUIMERC'H et l'EHPAD
- D'autoriser Madame le Maire à signer la convention de facturation des frais annexes entre l'EHPAD et la Mairie

Pont-de-Buis-Lès-Quimerc'h, le 2 juin 2026

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,

Céline HOUBERDON

Le Maire,

Mary COXALL-PHILIPPE